



Assurances françaises : changements climatiques garantis ?

Synthèse • **décembre 2008**

Par Sébastien Blavier, Yann Louvel et Sébastien Godinot,
Les Amis de la Terre • France



I. Cadre de l'étude

Les Amis de la Terre mènent une campagne sur les institutions financières publiques depuis 1996 (Banque mondiale, Banque Européenne d'Investissement, Coface). La campagne s'est élargie aux acteurs financiers privés en 2005. En 2007, les Amis de la Terre ont publié le rapport *Banques françaises, banques fossiles ?*¹, première étude rendue publique sur les politiques des banques françaises en matière climatique et énergétique. La présente étude, publiée alors que se déroule la conférence des Nations Unies sur le climat à Poznan (Pologne), poursuit ce travail vers une autre catégorie majeure d'acteurs financiers privés : les assurances françaises.

1. L'urgence climatique

Le changement climatique global constitue un des plus grands défis auxquels la planète fait face. Il menace directement les modes de vie, les sources de revenus et la sécurité des peuples du monde entier. Si la tendance actuelle se maintient, les températures moyennes globales pourraient augmenter jusqu'à 6,4 °C d'ici 2100 selon le GIEC², provoquant des effets dévastateurs et irréversibles pour la planète et ses habitants.

Afin d'éviter les impacts les plus dangereux du changement climatique, les températures moyennes mondiales ne doivent pas augmenter de plus de 2°C par rapport aux niveaux pré-industriels. Pour rester dans cette limite, les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) devront être réduites de 50 à 85 % d'ici 2050 par rapport aux niveaux de 1990. Dans les pays industrialisés, qui sont les principaux responsables historiques, les émissions devront selon le GIEC être réduites de 80 à 95 % d'ici 2050 et de 25 à 40 % d'ici 2020, par rapport aux niveaux d'émissions de 1990.

La *Stern Review*³, publiée en 2006, considère « le changement climatique comme plus grand échec de l'économie de marché car les producteurs actuels d'émissions de gaz à effet de serre ne paient rien en regard des dégâts futurs disproportionnés dont d'autres souffriront ». Elle chiffre le coût actuel de l'action à 1 % du PIB mondial, mais le coût de l'inaction de 5 à 20 % du PIB mondial dès maintenant et à venir.

Le défi est tel que tous les acteurs doivent s'engager : gouvernements, entreprises, collectivités, particuliers. Il est aujourd'hui impératif de refondre en profondeur nos modèles de production et de consommation pour les orienter vers la sobriété et l'efficacité énergétiques, ainsi que vers les énergies renouvelables, qui permettront de relever le défi.

1/ *Banques françaises, banques fossiles?*, Les Amis de la Terre, Mars 2007, <http://www.amisdelaterre.org/Nouveau-rapport-Banques-francaises.html>

2/ Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (Nations unies). Voir le Résumé à l'intention des décideurs, GIEC, Février 2007, <http://www.effet-de-serre.gouv.fr/images/documents/SPMfrgroupe.pdf>

3/ The Stern review on the Economics of Climate Change, Octobre 2006, http://www.hm-treasury.gov.uk/stern_review_final_report.htm

Les Amis de la Terre est une association de protection de l'Homme et de l'environnement. Créée en 1970, elle a participé à la fondation du mouvement écologiste en France, et à la formation du premier réseau écologiste mondial, *Friends of the Earth – International*, présent dans 72 pays et réunissant plus de deux millions de membres. Les Amis de Terre mènent des actions de plaidoyer auprès des décideurs économiques et politiques et sensibilisent le grand public sur les problématiques environnementales. Elle s'appuie pour cela sur un réseau de 29 groupes locaux.

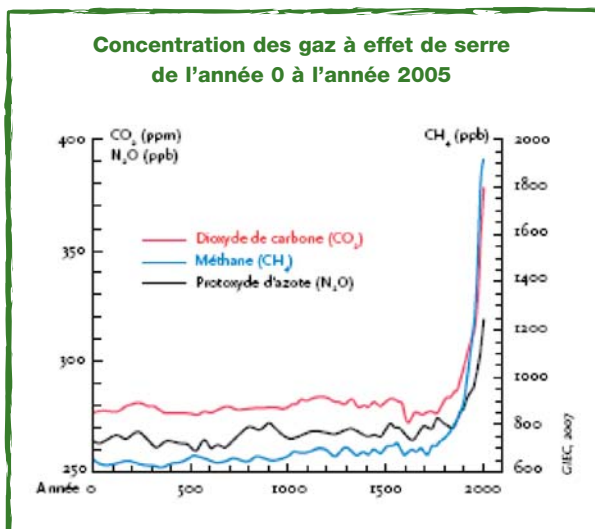
Pour nous contacter :

Les Amis de la Terre France

2B rue Jules Ferry • 93100 Montreuil

Tél. : 01 48 51 32 22 • Fax : 01 48 51 95 12

Mail : france@amisdelaterre.org



Source : GIEC, 2007

2. Changements climatiques : l'assurance en première ligne

Le secteur de l'assurance joue un rôle économique de premier plan en raison non seulement de son poids (chiffre d'affaires de 195 milliards d'euros en 2007 ⁴), mais aussi de son intégration au tissu économique au travers des millions de polices d'assurance contractées chaque année par la totalité des autres acteurs, et enfin de son rôle de financement de l'économie (gestion d'actifs).

Comment les changements climatiques affectent-ils les assureurs ?

Les études spécialisées sur le climat et les assurances se suivent et se ressemblent⁵ : **les changements climatiques constituent le risque stratégique le plus important pour le secteur de l'assurance**. Les impacts des changements climatiques affectent en effet tous les métiers des assurances, de la conception de leurs produits à la gestion de leurs actifs, en passant par l'évaluation du risque et donc des prix ainsi que le cadre réglementaire régissant le secteur.

La multiplication des catastrophes naturelles liées aux changements climatiques a un impact fort sur le cœur de métier des assurances : l'évaluation des risques. Selon Torsten Jeworrek, membre du conseil d'administration de Munich Re, géant allemand de la réassurance, « 2008 s'inscrit dans la tendance longue à la multiplication des catastrophes météorologiques, une tendance liée au réchauffement climatique ». Cette hausse du risque assurantiel issue de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes est d'autant plus inquiétante que 40 % des dommages aux biens assurés sont dus aux catastrophes naturelles, selon l'assureur allemand Allianz⁶.

Si l'on se concentre uniquement sur les métiers financiers du secteur des assurances, le risque est tout aussi important. Ainsi, **KPMG place le secteur financier dans la « zone de danger » face aux risques climatiques**⁷. L'étude précise que ce secteur, comme cinq autres, n'est pas performant en termes d'anticipation et de capacité à faire face aux risques générés par ce phénomène.

Les assureurs ont donc l'obligation de bien saisir l'enjeu qui pèse sur leurs modèles de prévision des risques et plus largement sur l'ensemble de leur modèle économique, afin d'adapter leur business model de façon urgente et responsable.

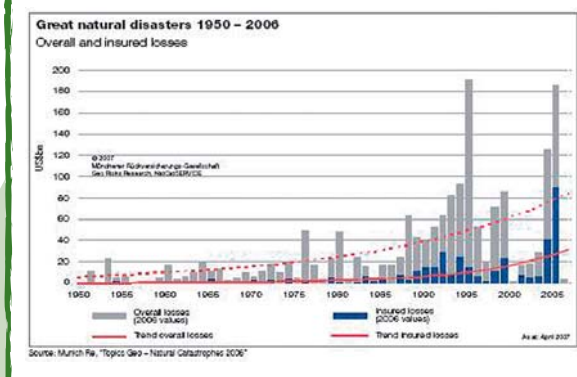
La responsabilité des assureurs vis-à-vis des changements climatiques

Il est primordial pour les assurances de reconnaître, comme tous les acteurs de la société, leur responsabilité dans les changements climatiques actuels. L'assurance est un secteur clé sans lequel l'économie actuelle ne peut fonctionner. Ce rôle se décline via les deux métiers principaux de l'assureur, à savoir la distribution de produits d'assurance et la gestion d'actifs. Les assurances ont donc des responsabilités particulières dans l'incitation aux changements de comportements qu'elles ont le pouvoir de créer à travers les produits qu'elles distribuent (assurance), et également par les orientations et les émissions de GES induites de leurs investissements (gestion d'actifs).

Quelle attitude adopter ?

La première réaction observée chez les assureurs est de chercher à diminuer leurs risques au maximum. Cela se traduit par nombre d'actions comme la prévention des catastrophes naturelles mais également une reconsidération du périmètre d'assurabilité de façon plus globale. Cette approche ne sera pas suffisante. Le meilleur risque étant celui qui ne se réalise pas, la principale manière pour les assurances de réduire les risques climatiques est de réduire les émissions de GES.

Évolution des pertes et remboursements dus aux catastrophes naturelles de 1950 à 2006



4/ Source : Assurance en France, Xerfi700, Mars 2008

5/ Voir notamment *Strategic Business Risk Insurance 2008- The top 10 risks for business*, Ernst & Young, 2008 ; *In the front line : The insurance industry's response to climate change*, F&C Investments, 2007 ; et *From Risk to Opportunity : 2007 - Insurer Responses to Climate Change*, CERES - Evan Mills, Novembre 2007

6/ Allianz CSR Report 2007

7/ *Climate Changes your Business*, KPMG, 2008

Etre proactif vis-à-vis des réglementations

A l'instar de la révision du marché des quotas de CO₂ prévue par l'Union européenne fin 2008, le cadre réglementaire climatique pesant sur les entreprises tend fortement à se durcir. On peut citer en France le vote en juillet 2008 de la loi sur la responsabilité environnementale et le principe « pollueur-payeur », ou certaines lois en préparation issues du Grenelle de l'Environnement.

Il est possible, pour les entreprises proactives, de faire du défi climatique une opportunité voire un avantage concurrentiel. C'est l'analyse de Chris Walker du géant de la réassurance Swiss Re : « *Le changement climatique est une réalité et une politique de régulation est à la fois nécessaire et inévitable. Si vous gardez cette perspective en tête, en tant qu'entreprise, nous avons tout intérêt à apporter dès aujourd'hui une réponse [...] Car si nous attendons 5 à 10 ans, nous serons confrontés à un besoin de changement bien plus drastique et difficile* »⁸. Les assurances ont tout intérêt à anticiper les inévitables réglementations climatiques à venir.

Un risque d'image croissant

« *La réputation des assureurs est un facteur important dans la préservation de la valeur des capitaux reçus et, de ce fait, le développement durable fait partie de ce capital de réputation* »⁹. Les pressions des parties prenantes (notamment les ONG) et les attentes des consommateurs se font plus nombreuses et plus précises en matière écologique et notamment climatique. Comme pour les banques privées, les assurances seront de plus en plus pointées du doigt pour leurs produits d'assurance et leur gestion d'actifs. Le naufrage financier actuel remet en cause la crédibilité des acteurs financiers privés ; ce contexte pousse les consommateurs à s'intéresser de manière croissante à la façon dont est utilisée leur argent.

Les ONG ne sont plus les seules parties prenantes sur ces thématiques : syndicats et actionnaires interviennent de plus en plus. De manière croissante, ces derniers émettent des résolutions sur les questions climatiques et énergétiques. Un conflit récent oppose par exemple Exxon Mobil aux Rockefeller, fondateurs du groupe et aujourd'hui actionnaires, qui lui demandent de se lancer dans les énergies renouvelables¹⁰.

3. Objectifs de l'étude

L'étude a trois objectifs :

- analyser la prise en compte (ou non) des enjeux climatiques dans les politiques des assurances françaises ;
- mettre en avant les meilleures pratiques françaises et internationales du secteur ;

- faire des recommandations en matière de politique climatique et énergétique aux assurances et aux autres parties prenantes (pouvoirs publics, etc.).

4. Méthodologie

Périmètre de l'étude

Les assurances ont été sélectionnées selon deux critères : leur taille (chiffre d'affaires 2006) et leur type de structure (société d'assurance, mutuelle ou bancassureur).

Type de structure et nom de l'entreprise	CA 2006 (en milliards d'euros)
Sociétés d'assurance	
AXA France	78,8
Generali France	64,5
Aviva France	61,2
CNP Assurances	32
AGF	18,6
Mutuelles d'assurance	
Groupama-GAN	14,2
La Mondiale	5,5
MMA	5,2
MACIF	4,7
MAIF	2,6
Bancassureurs	
Crédit Agricole-LCL	29,2
BNP Paribas	27,9
Société Générale	22,4
Crédit Mutuel-CIC	10,8
Natixis	7,3

Procédure d'évaluation

Le processus de réalisation de ce rapport a intégré les sept étapes suivantes :

1. Recherche d'information sur les politiques climatiques du secteur des assurances ;
2. Rencontre avec 14 des 15 assurances sélectionnées (MMA n'ayant pas daigné répondre malgré nos relances) ;
3. Analyse des informations rendues publiques ;
4. Envoi d'un questionnaire aux assurances ;
5. Analyse des réponses et relance le cas échéant par mail pour clarification ;
6. Envoi de l'analyse aux 15 assurances pour relecture (12 retours) ;
7. Finalisation de l'étude et des recommandations.

Système et barème de notation

Les dix critères retenus par les Amis de la Terre sont notés de 0 à 4, notes attribuées sur la base d'un barème.

8/ *From Risk to Opportunity : 2007 – Insurers response to climate change*, CERES - Evan Mills, Novembre 2007

9/ *L'assurance durable*, PNUF Initiative Financière (UNEP FI) IWG, 2007

10/ *Les héritiers de Rockefeller demandent à Exxon d'en finir avec son refus des énergies vertes*, Le Monde, 30 mai 2008

Cette notation est progressive et va de 0 (aucune prise en compte de la dimension climat pour le critère en question) à 4 (conformité aux meilleures pratiques internationales ou demandées par les Amis de la Terre).

Choix méthodologiques

Plusieurs choix méthodologiques ont été effectués :

- Il a été choisi de ne pas mettre de note globale par entreprise, les activités des assurances analysées étant trop disparates ;
- Cette étude se concentre uniquement sur l'atténuation aux changements climatiques (réduction des émissions de GES), et non sur l'adaptation aux changements climatiques : la gestion des événements climatiques extrêmes relève largement de la législation en France ;
- Les émissions directes des acteurs financiers sont très faibles en comparaison de leurs émissions induites (moins de 1 % dans le secteur bancaire selon toutes les estimations) et ne font donc pas l'objet d'un critère spécifique dans cette étude ;
- Concernant la gestion d'actifs et notamment l'Investissement Socialement Responsable (ISR), l'étude se limite logiquement à la dimension climatique. Cela n'enlève rien de l'importance des autres enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance liés à la gestion d'actifs ;
- L'étude n'aborde pas la finance carbone. Les Amis de la Terre sont pour le moins sceptiques sur la capacité de réduire les risques climatiques à partir d'échanges de quotas de CO₂ dans un marché financier international qui vient de démontrer son caractère incontrôlable (crise des subprimes). L'étude s'est focalisée au contraire sur une approche sans risque et prometteuse : analyser et recommander des approches de réduction des émissions de GES et de consommation énergétique à travers les différents métiers des assurances.

Structure de l'étude

Axe 1 : Politique globale de lutte contre les changements climatiques

Critère 1 : Existence et pertinence d'une politique globale intégrée sur le climat

Critère 2 : Politique de sensibilisation des collaborateurs aux changements climatiques

Critère 3 : Politique de formation des collaborateurs aux changements climatiques

Axe 2 : Intégration de la dimension climat dans les produits d'assurance

Critère 4 : Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance automobile

Critère 5 : Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance habitation

Axe 3 : Intégration de la dimension climat dans la gestion d'actifs

Critère 6 : Calcul et méthodologie de calcul des émissions du portefeuille d'actifs

Critère 7 : Objectifs de réduction des émissions du portefeuille d'actifs

Critère 8 : Intégration des enjeux climatiques dans la politique de Best in Class

Critère 9 : Intégration des enjeux climatiques dans la politique d'activisme actionnarial

Critère 10 : Politique de réduction de l'investissement et/ou d'exclusion sur des critères climatiques



2. Evaluation des assurances françaises

Axe 1 : Politique globale de lutte contre les changements climatiques

Critère 1. Existence et pertinence d'une politique globale intégrée sur le climat

Aucune assurance française ne dispose à ce jour d'une politique globale complète sur le climat. On constate de grandes disparités au sein du panel d'entreprises étudiées. Aviva et AXA sont les seules à déclarer avoir conscience de leur responsabilité globale dans l'accroissement des changements climatiques, mais elles n'ont pas d'objectifs chiffrés de réduction de leurs impacts induits. A l'inverse, la majorité des assurances n'affirme pas avoir conscience de sa responsabilité en tant qu'investisseur ou distributeur de produits. Pire, quatre assurances n'ont aucune politique en matière climatique (Generali, La Mondiale, MMA, Crédit Mutuel-CIC). Dans la majorité des cas sont mises en oeuvre des actions éparpillées qui ne relèvent pas d'une stratégie globale, encore absente.

Critère 2. Politique de sensibilisation des collaborateurs aux changements climatiques

C'est le critère le mieux renseigné de tous. CNP Assurances obtient (seule) la meilleure note ; l'intéressement des collaborateurs y dépend à 10 % des réponses des collaborateurs à un quizz portant notamment sur les changements climatiques. La notation de ce critère est correcte, même si les marges de progression restent importantes. Il concerne cependant une activité relativement facile à mettre en oeuvre, qui ne concerne qu'une toute première étape et non l'amélioration structurelle du métier des assurances. La sensibilisation ne doit en aucun cas être utilisée comme un frein à des activités plus substantielles (formation, transformation des produits d'assurances, stratégie de gestion d'actifs).

Critère 3. Politique de formation des collaborateurs aux changements climatiques

Ce critère est essentiel pour l'intégration par les métiers de l'assurance de l'enjeu climatique. Néanmoins, on constate qu'il est extrêmement mal renseigné par le secteur, avec une moyenne de 0,5 sur 4. La majorité des assurances ne mettent aucune formation en place pour leurs collaborateurs (8 assurances sur 15). Les initiatives ne sont généralement pas déclinées au sein des métiers. Seule AXA obtient la moyenne, mais les formations effectuées par l'entreprise ne concernent qu'une petite partie des employés. D'énormes progrès restent à faire pour la totalité du secteur.



Axe 2 : Intégration de la dimension climat dans les produits d'assurance

L'axe 2 concerne le cœur de métier historique de l'assurance. L'étude s'est focalisée sur les deux secteurs de l'automobile et de l'habitation : ce sont à la fois les deux activités phares des assurances sur le secteur « dommages » et deux secteurs parmi les plus émetteurs de GES en France. Ils constituent donc un enjeu incontournable. La marge de manœuvre et l'impact des produits d'assurance semble bien supérieure pour les produits « automobile », dans lesquels les assurances doivent faire preuve d'une grande ambition.

Critère 4. Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance automobile

Point positif, la majorité du panel étudié propose des produits qui intègrent une certaine dimension climatique. Cela s'explique par l'interaction forte qui existe entre la diminution de la sinistralité et un respect plus fort du climat. Point négatif, la dimension climatique reste trop timide et aucune assurance ne semble réellement leader sur ce point. Certaines pratiques intéressantes devraient être renforcées (forfaits à faible kilométrage d'AGF et AXA, réduction de l'impact des garages agréés par Groupama-GAN et la MAIF). Enfin, un groupe de quatre entreprises dont trois bancassureurs ne font aucun effort (MMA, BNP Paribas, Crédit Mutuel-CIC, Société Générale).

Critère 5. Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance habitation

L'enjeu lié aux énergies renouvelables est le mieux intégré de tous pour ce critère ; il conserve néanmoins une marge de progression importante. MAIF, MACIF, AXA et Crédit Agricole ont des pratiques intéressantes. L'efficacité énergétique des logements n'est pas du tout intégrée par les assureurs aujourd'hui. Enfin, hormis Crédit Agricole-LCL, les bancassureurs ne font pas assez d'efforts sur ce segment de marché.

Synthèse de la notation des assurances par critère										
Panel d'assurances	politique générale			produits		gestion d'actifs				
	politique globale	sensibilisation	formation	produits auto	produits habitation	calcul émissions induites	objectifs de réduction	best in class	activisme actionnarial	réduction/exclusion
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
AGF	2	1	1	0	2	0	0	2	0	0
Aviva	3	3	0	2	1	0	0	1	2	0
AXA	3	3	2	2	3	0	0	3	2	0
CNP Assurances	1	4	0	NA	NA	3	0	1	1	0
Generali	0	2	1	2	2	0	0	1	0	0
Groupama-Gan	1	1	1	2	2	0	0	3	0	0
La Mondiale	0	0	1	NA	NA	0	0	0	0	0
MACIF	2	2	0	2	3	1	0	2	1	0
MAIF	2	3	0	1	3	0	0	0	0	0
MMA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BNP Paribas	1	2	0	0	1	0	0	1	0	0
Crédit Agricole - LCL	2	2	1	2	3	0	0	1	0	0
Crédit Mutuel - CIC	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0
Natixis	1	2	1	1	0	0	0	2	0	0
Société Générale	2	3	0	0	0	0	0	1	1	0
Moyenne par critère	1,3	1,9	0,5	1,1	1,6	0,3	0,0	1,3	0,5	0,0

(Notes de 0 à 4 ; NA = Non Applicable)

Calcul des émissions induites par les actifs gérés par les assurances françaises

« Grâce aux placements qu'elle effectue [...], l'assurance joue un rôle primordial dans le financement de l'économie, et plus particulièrement dans celui des entreprises. »

Fédération Française des Sociétés d'Assurances, rapport annuel 2007

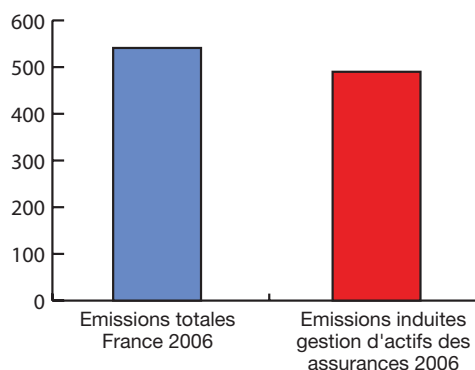
En effet, les assurances françaises gèrent des encours s'élevant à 1402 milliards d'euros fin 2006.¹¹ A titre de comparaison, cela représente 78 % du PIB de la France en 2006¹². Les Amis de la Terre ont calculé les émissions induites par ce portefeuille d'actifs en se basant sur la répartition des encours publiée par la FFSA et sur les facteurs d'émissions calculés pour les produits de placements dans la méthodologie Caisse d'Epargne - Centre Info - Utopies.

Le résultat est le suivant : en 2006, les émissions induites par la gestion d'actifs des assurances françaises ont représenté 490 millions de tonnes équivalent CO₂, soit 90 % des émissions françaises totales en 2006.

Ce chiffre colossal n'inclut pas les émissions induites par les produits d'assurance. Il mérite d'être affiné considérablement. Le calcul des GES induits ne signifie pas que les assurances en portent la responsabilité intégrale : il vise à donner un ordre de grandeur.

Une gestion des actifs en Best in Class climatique permettrait, sans même modifier la répartition sectorielle du portefeuille, de réduire d'un quart ces émissions induites, soit 126 millions de tonnes.

Million Teq CO₂



11/ Source : Fédération Française des Sociétés d'Assurances

12/ PIB de la France en 2006 : 1807 milliards d'euros. Source : INSEE

Axe 3 : Intégration de la dimension climat dans la gestion d'actifs

Critère 6. Calcul des émissions de GES du portefeuille d'actifs

Aucune assurance ne calcule les émissions induites par sa gestion d'actif, à l'exception d'un fonds ISR de MACIF (analysé par Eiris) et surtout de CNP Assurances qui bénéficie de l'initiative de la Caisse d'Epargne (voir plus loin) distribuant plusieurs de ses produits. Cette donnée est pourtant indispensable pour toute politique climatique de gestion d'actif : c'est le chantier le plus urgent, qui s'appuiera utilement sur la méthodologie développée par la Caisse d'Epargne avec Centre Info et Utopies, première mondiale en la matière.

Critère 7. Objectifs de réduction des émissions du portefeuille d'actifs

Seule CNP Assurances détient certains produits ayant une « note » carbone, mais n'a pas fixé d'objectif de réduction des émissions induites par ces produits. Aucune autre assurance ne travaille sur cet enjeu pourtant majeur. Compte tenu de la nécessité, selon le GIEC, de réduire d'ici 2050 les émissions des pays riches de 5 % par an et les émissions mondiales d'environ 3 % par an, il est nécessaire de s'interroger sur la crédibilité des politiques climatiques et énergétiques des assurances tant qu'elles n'auront pris aucun engagement en la matière.

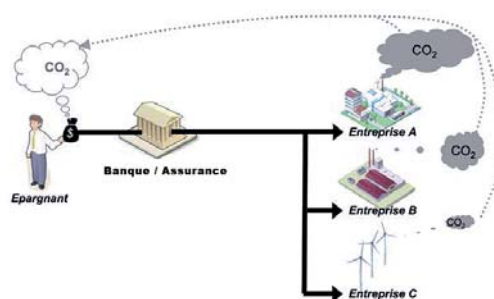
Critère 8. Intégration des enjeux climatiques dans la politique de Best in class

En tant qu'investisseur de premier rang, les sociétés d'assurance se doivent de prendre en compte la contrainte carbone dans leurs choix d'investissement. Or, la majorité des assurances (10 sur 15) n'a aucune approche « Best in class » ou non spécifique au climat : cette approche globale n'est en aucun cas suffisante pour répondre aux enjeux spécifiques posés par la crise climatique. AGF, MACIF et Natixis ont une intégration spécifique des questions relatives aux changements climatiques pour une niche d'investissements. Enfin, AXA et Groupama agissent dans la même dynamique et annonce en outre un objectif de généralisation (quoique vague et non chiffré) à l'ensemble de leur portefeuille. Globalement, il est difficile d'obtenir des informations précises tant l'approche climatique est noyée dans l'approche multi-critères sur les enjeux ESG (environnement, social, gouvernance). Si une approche globale peut être très importante, elle ne doit pas être un prétexte pour ne pas délivrer d'information précise sur un critère pris isolément.

Critère 9. Intégration des problématiques climatiques dans la politique d'activisme actionnarial

Seulement un tiers des assurances françaises font de l'activisme actionnarial, alors qu'elles constituent un actionnariat puissant pouvant facilement agir sur la gou-

Calcul des émissions induites : La méthodologie innovante de la Caisse d'Epargne, Centre Info et Utopies



Source : Utopies

La Caisse d'Epargne, le cabinet Utopies et l'expert en calculs d'émissions Centre Info ont développé une méthodologie annoncée en juin 2007 et dont les premiers résultats ont été publiés en juin 2008. Les points saillants de la méthodologie sont les suivants :

- Elle intègre les émissions de niveau 1 (émissions directes), 2 (émissions indirectes) et 3 (émissions amont et aval : utilisation du produit) du GHG Protocol, l'outil de référence international pour calculer les émissions de GES. Cela permet de calculer les émissions de GES sur l'ensemble du cycle de vie du produit. C'est un point fort capital ;
- Elle est publiée dans son intégralité¹³ ;
- Elle s'appuie sur un panel de parties prenantes indépendantes (ADEME, les Amis de la Terre, WWF et Testé pour vous) ;
- Des données ont été publiées pour les produits de placement. Les produits d'assurance seront traités en 2009 ;
- La méthodologie nécessitera des approfondissements et améliorations qui seront apportés dans le cadre d'une association ouverte à toutes les banques et assurances dès 2009. Les Amis de la Terre appellent les assurances à rejoindre cette association.

vernance des entreprises. Seules Aviva et AXA vont au delà d'un activisme général (non spécifiquement climatique), qui reste lui même très modeste.

La faiblesse de ce résultat est surprenante : l'immense majorité du panel reste inactive dans ce domaine alors qu'il constitue un levier puissant de modification des comportements des entreprises investies. Compte tenu du poids financier du secteur en tant qu'investisseur institutionnel (poids qu'il rappelle lui même), nul doute que des stratégies proactives d'activisme actionnarial

13/ Voir http://actu.beneficesfutur.fr/wp-content/PDF/40_CLIMAT.pdf

auraient des effets déterminants sur l'intégration des enjeux climatiques dans les politiques des entreprises en portefeuille.

Critère 10. Politique de réduction de l'investissement et/ou d'exclusion sur des critères climatiques

Aucune assurance française n'a aujourd'hui de politique de réduction de ses investissements voire d'exclusion sur des critères climatiques. Cette politique est pourtant totalement complémentaire des politiques de Best in class et d'activisme actionnarial : si une entreprise rechigne à faire les efforts climatiques nécessaires, l'investisseur doit y réduire ses investissements voire désinvestir à terme : c'est la crédibilité de toute son approche qui est en jeu. De plus, les assurances peuvent orienter le choix de leurs placements en visant à réduire les entreprises productrices d'énergie fossile, favorisant ainsi la nécessaire transition énergétique.

Conclusion : analyse globale des assurances françaises

Sur la base de leur étude, les Amis de la Terre dressent le constat suivant :

- En tant que secteur économique au poids colossal, impactant à plusieurs titres tous les autres acteurs, les assurances se doivent de relever à leur niveau le défi imposé par l'urgence climatique, un défi qu'elles ignorent largement à ce jour ;
- Aucune des 15 assurances étudiées ne dispose aujourd'hui selon les dix critères analysés d'une politique climatique complète et à la hauteur de l'enjeu. Le plus gros des efforts est encore clairement à fournir ;
- Pris globalement, le secteur de l'assurance témoigne cependant d'une ouverture à l'enjeu climatique nettement supérieure à celle du secteur bancaire. Les Amis de la Terre estiment que des améliorations rapides et significatives sont possibles ;
- Des bonnes pratiques existent pour la majorité des critères, qu'il est donc possible de développer et généraliser. La grande hétérogénéité des résultats des assurances met en évidence que les bonnes pratiques dépendent avant tout de la volonté politique de l'entreprise, qui fait défaut dans de nombreux cas ;
- Sur les deux secteurs de l'assurance automobile et habitation, de nombreux produits existent déjà mais demeurent trop timides : les assurances doivent proposer des produits beaucoup plus ambitieux. Les bancassureurs (hors Crédit Agricole-LCL) sont nettement à la traîne sur ces secteurs. Qu'il s'agisse de l'habitation ou plus encore de l'automobile, l'influence des produits d'assurance sur les comportements des consommateurs est avérée. L'intégration accrue de l'enjeu climati-

que dans ces produits permet en outre à l'assureur de diminuer ses risques dans la grande majorité des cas ;

- Compte tenu des placements colossaux gérés par les assurances, la gestion d'actifs constitue probablement le levier majeur dans la réduction des impacts climatiques des assureurs. Transformer la gestion d'actif est donc pour les Amis de la Terre la priorité absolue, et le chantier le plus pressant à lancer pour les assurances. C'est pourtant l'axe sur lequel les assurances françaises ont les plus mauvais résultats : la grosse majorité des assurances (10 sur 15) ne font que des efforts minimes en la matière, notamment les mutuelles et les bancassureurs. La seule pratique réellement innovante est la méthodologie de calcul des émissions de GES induites par les placements, développée par Caisse d'Epargne - Centre Info - Utopies et dont bénéficie partiellement CNP Assurances.

- Certains critères de la présente étude nécessiteraient une analyse plus approfondie, notamment ceux relatifs aux produits d'assurance habitation et automobile. Il semble pertinent de lancer un groupe de travail pluridisciplinaire permettant de lister et analyser en détail l'ensemble de ces produits d'assurance sur le marché, par exemple en se basant sur l'exemple du site *Ecoprêts*¹⁴ mis en place par l'ADEME avec plusieurs parties prenantes pour évaluer les prêts écologiques pour l'habitat (et l'automobile) développés par le secteur bancaire. Ce travail permettrait d'informer le consommateur sur les critères écologiques des produits sur le marché, pour qu'il les prenne plus facilement en compte.



14/ Voir www.ademe.fr/ecoprêts/

3. Meilleures pratiques françaises et internationales

Critère	Entreprise	Mesure
Politique globale intégrée sur le climat	AXA (France)	Reconnaissance du rôle actif que peut jouer l'assureur pour aider ses clients à anticiper les impacts climatiques et réduire leurs émissions par un comportement adapté.
	Aviva (Royaume-Uni)	Reconnaissance du rôle de l'assureur qui ne couvre plus seulement les dégâts conséquents aux catastrophes, mais les anticipe et participe à leur prévention.
Politique de sensibilisation des collaborateurs aux changements climatiques	CNP Assurances (France)	10 % de l'intéressement annuel est basé sur les réponses à un quizz développement durable destiné à tous les collaborateurs, et établi de manière à sensibiliser ceux-ci au changement climatique notamment.
Politique de formation des collaborateurs aux changements climatiques	AXA (France)	Formation des métiers de la gestion d'actifs aux enjeux climatiques et déclinaison dans la création de produits ainsi que dans la gestion d'actifs à long terme.
Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance automobile	MACIF (France)	La formule "Voitures propres et sûres" propose une réduction de tarif aux sociétaires allant jusqu'à -35 % sur les voitures "propres" et "sûres".
	General Motors Acceptance Corporation (Etats-Unis)	Politique progressive ambitieuse de Pay As You Drive comprenant 7 catégories distinctes (de 2 500 à 15 000 miles parcourus par an) entraînant des réductions de 13 à 54 %.
	Groupama- Gan (France)	Politique en matière de formation à la conduite éco-responsable pratiquée dans 12 centres de formation formant 40 000 stagiaires par an.
	MAIF (France)	Obligation pour les réparateurs partenaires d'utiliser certaines techniques de réparation propres et de recycler des épaves selon une approche qui dépasse largement le cadre légal : en métropole, 100 % des épaves sont traitées par des professionnels qui respectent un cahier des charges écologique.
Intégration des enjeux climatiques dans les produits d'assurance habitation	Lexington Insurance Company (Etats-Unis)	Produit d'assurance "Green Residential" permettant aux propriétaires après sinistre une reconstruction de leur bien immobilier efficace énergétiquement et utilisant des écomatériaux.
	MAAF (France)	Le produit "Pur Bonus Maison" permet de bénéficier de 40 € de réduction sur la cotisation de l'assurance habitation à condition de réaliser des travaux ouvrant droit à un crédit d'impôt au titre des mesures gouvernementales sur les économies d'énergie
Calcul des émissions de GES du portefeuille d'actifs	Caisse d'Epargne (France)	Voir encadré p.8 dans la synthèse.
Intégration des enjeux climatiques dans la politique de Best in class	Storebrand (Norvège)	Politiques de responsabilité sociale, incluant la dimension climatique, appliquée à l'ensemble de ses fonds et portefeuilles, couvrant à la fois les actions et les obligations, en Norvège et à l'international.
	AXA (France)	Intégration des enjeux de développement durable aux décisions des investisseurs « mainstream » gérant des volumes d'investissement bien plus élevés que les fonds ISR. Accent porté sur la problématique climatique, déclinée par secteur d'investissement, mais aussi par style de gestion dans le but d'identifier les « gagnants » et les « perdants » des changements climatiques, de protéger les actifs investis et d'encourager les sociétés investies à mieux intégrer la contrainte climatique.
Intégration des enjeux climatiques dans la politique d'activisme actionnarial	AXA (France) et Aviva (Royaume-Uni)	Demande écrite de relance aux entreprises n'ayant pas répondu au Carbon Disclosure Project.
	AXA (France)	Au-delà du vote formel, les filiales de gestion d'actifs sont en contact permanent avec les dirigeants des sociétés dans lesquelles elles investissent afin de garantir que les questions environnementales (notamment climatiques), sociales et de gouvernement d'entreprise à long terme soient davantage prises en compte. Cet engagement actionnarial a lieu au fil des rencontres entre analystes de l'assureur et managers des entreprises investies.
Politique de réduction de l'investissement et/ou d'exclusion sur des critères climatiques	Storebrand (Norvège)	Storebrand applique à l'ensemble de ses fonds plusieurs exclusions parmi lesquelles les dégradations graves de l'environnement ainsi que les entreprises qui se classent parmi les 10 % affichant les pires performances en matière de responsabilité d'entreprise dans les secteurs à haut risque comme le pétrole, le gaz et la production d'électricité. Cette politique a conduit à un désinvestissement de plus de 100 entreprises au 3 ^{ème} trimestre 2008.
	The Government Pension Fund (Norvège)	Les directives éthiques du fonds de pension du gouvernement norvégien comportent une partie spécifique sur les critères d'exclusion appliqués. Un Conseil d'éthique composé de 5 personnes publie un rapport annuel décrivant ses activités, avec la liste des entreprises exclues et les raisons motivant chaque exclusion. Les entreprises ayant des impacts environnementaux particulièrement importants font partie de la liste des exclusions. Les entreprises suivantes ont ainsi été exclues ces dernières années : Rio Tinto, Vedanta Ressources, Wall-Mart, Freeport McMoran.

4. Recommandations des Amis de la Terre

Recommandations aux parties prenantes :

Note : Les recommandations qui suivent ne sont pas exhaustives. Elles visent à rappeler que les assurances, sans rien ôter de leur responsabilité, s'inscrivent dans un cadre complexe dans lequel d'autres parties prenantes ont également des responsabilités importantes. Les Amis de la Terre demandent :

1. Aux pouvoirs publics (Etat français et Union européenne)

- » Instaurer un cadre réglementaire pour rendre obligatoire l'étiquetage carbone des produits de placement et d'assurance selon une méthodologie unique, intégrant l'ensemble des émissions induites, permettant la comparaison entre les produits. Cette demande va dans le sens de l'étiquetage environnemental des produits décidé dans le Grenelle de l'Environnement. De manière complémentaire, les assurances devraient publier la répartition détaillée de leurs portefeuilles et la liste des entreprises dans lesquelles elles investissent ;
- » Mettre en place un cadre réglementaire, sur la base du calcul des émissions induites des assurances, fixant des objectifs de réduction de ces émissions en valeur relative et absolue de manière compatible avec les objectifs publics (facteur 4 en 2050). Ces objectifs devront progressivement être intégrés dans les négociations climatiques européennes et internationales ;
- » Renforcer la loi française et initier une directive européenne exigeant la publication des impacts environnementaux et sociaux des entreprises de l'Union européenne (pour toutes les entreprises de plus de 300 salariés incluant les entreprises publiques et coopératives ; définition d'indicateurs communs à toutes les entreprises et d'indicateurs sectoriels précis ; mise en place de sanction en cas de violation) ;
- » Plus globalement, mettre en place un cadre réglementaire qui permette d'intégrer la contrainte carbone et la dépense énergétique dans l'élaboration des choix d'investissement privés, via notamment l'instauration d'une taxe sur l'énergie, des politiques industrielles et fiscales sectorielles, le renforcement du principe pollueur-payeur et des mécanismes financiers incitatifs pour les activités permettant de réduire très fortement les émissions.

2. Aux salariés et syndicats

- » Demander des formations sur les enjeux climatiques adaptées à chaque ligne métier, ainsi que des outils pour leur déclinaison quotidienne concrète ;
- » Plaider en interne pour l'adoption d'une politique climatique comportant les 4 points détaillés ci-après.

3. Aux clients, particuliers et citoyens

- » Demander l'étiquetage carbone des produits de placement et d'assurance pour pouvoir choisir des produits financiers plus écologiques ;
- » Demander des produits d'assurance automobile et habitat encourageant beaucoup plus les choix écologiques des consommateurs (formation à l'éco-conduite, achat de véhicules de classes A et B, utilisation des transports en commun, choix d'un habitat efficace énergétiquement (label BBC), installation de système de production d'énergie renouvelable, etc.).

Contact :

Yann Louvel

Chargé de campagne Responsabilité des acteurs financiers, Finance privée

Tél : 33 (0)1 48 51 18 92

Fax : 33 (0)1 48 51 95 12

yann.louvel@amisdelaterre.org

Synthèse • décembre 2008 • Assurances françaises : changements climatiques garantis ? • Les Amis de la Terre

Crédits et droits photos : © hotblack

Synthèse des recommandations aux assurances

Les Amis de la Terre recommandent aux assurances la mise en place urgente d'une politique ambitieuse contre les changements climatiques, structurée en 4 points :

1. Calculer les émissions induites et fixer des objectifs de réduction

- » C'est LA priorité. Le calcul des émissions induites par la gestion d'actifs et les produits d'assurances doit se faire sur l'ensemble des produits. Les assurances se baseront utilement sur la méthodologie développée par la Caisse d'Epargne, Centre Info et Utopies (avec un Panel d'experts indépendants dont l'ADEME), très innovante et entièrement publique. Cette méthodologie sera approfondie dès 2009 dans le cadre d'une association ouverte à toutes les assurances et banques : les Amis de la Terre appellent fortement les assurances à y adhérer.
- » Sur la base du bilan CO₂ induit par leurs investissements et leurs produits d'assurances, les assurances doivent se fixer des objectifs ambitieux de réduction de leurs émissions induites suivant un calendrier précis, compatible avec le consensus scientifique international du GIEC (réduction des GES d'ici 2050 de 50 à 85 % dans le monde et de 80 à 95 % dans les pays riches, par rapport à 1990, soit -3 % par an).

2. Développer une politique de gestion d'actifs intégrant des critères climatiques et énergétiques explicites

Les assurances ont un énorme levier en tant qu'investisseurs institutionnels majeurs. La politique de gestion d'actifs doit comporter trois points :

- » Investir selon une politique transparente de Best in class climatique selon une logique sectorielle, sur l'ensemble des actifs détenus ;
- » Mettre en place une stratégie d'activisme actionnarial fixant des objectifs chiffrés de réduction des émissions aux entreprises en portefeuille (en commençant par les secteurs et les entreprises les plus émetteurs et les plus importants en portefeuille) ;
- » Définir des politiques de réduction des investissements voire d'exclusion de titres en portefeuille sur la base de critères climatiques et énergétiques. Politiques de réduction et d'exclusion sont indispensables pour donner à l'activisme actionnarial sa crédibilité, et pour éviter les investissements dans les fausses solutions aux changements climatiques (nucléaire, agrocarburants, captage et stockage du CO₂).

3. Développer des produits d'assurance automobile et habitation plus ambitieux

Les assurances ont des leviers importants en la matière et peuvent contribuer au changement de comportement des assurés.

- » Dans l'automobile, où le levier est le plus fort, cela passe par quatre types d'incitations : 1. politique de prix préférentielle pour les véhicules de classes A et B, pour les forfaits à faible kilométrage, et pour les utilisateurs des transports en commun ; 2. surprime pour les voitures les plus émettrices (classe D et suivantes) ou qui parcourent le plus de kilomètres à l'année ; 3. formations à l'éco-conduite modifiant le comportement des assurés et diminuant la sinistralité et l'impact environnemental de la conduite ; 4. intégration de critères environnementaux exigeants pour les réseaux de garages agréés.
- » Dans l'habitation, quatre axes sont nécessaires : 1. couvrir sans surprime les systèmes de production d'énergie renouvelable et l'utilisation d'écomatériaux ; 2. garantir la production d'énergie de source renouvelable ; 3. mettre en place une politique tarifaire préférentielle pour les logements les plus efficaces énergétiquement, sur la base du label BBC (Bâtiment Basse Consommation) en construction et rénovation ; 4. lors de la reconstruction post-sinistre, encourager fortement une reconstruction très efficace énergétiquement.

4. Mettre en place une politique transversale sur le climat

Une politique globale comprend les quatre éléments suivants : reconnaissance par l'assurance de ses responsabilités directes et induites en matière climatique, mise en place d'objectifs chiffrés et datés globaux et par type d'activité, programmes importants de formation et de sensibilisation internes des salariés par ligne métier, et suivi et évaluation publics de la politique.

